

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 2 février 2023

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 18

Membres absents excusés avec procuration : 5

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le deux février deux mille vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-huit heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-sept janvier mille vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

Les conseillers municipaux : François GIRAUD ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Laurie VERNET ; David HENON ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Membres absents excusés ayant donné procuration : David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Nicole CROS (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Adeline SAVY (procuration à Doriane LEXTRAIT) ; Dominique MONTEIL (procuration à Marie-José VOLLE) ; Valentin GINEYS (procuration à Gino HAUET).

Membres excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance : Isabelle PIZETTE

Délibération n°2023_02_02_05

**APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE
FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
(DETR) ET AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
L'ARDÈCHE
POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET
D'AGRANDISSEMENT DE LA CANTINE SUITE A LA
MUTUALISATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, François ARSAC, indique que la collectivité a la volonté de créer un service de restauration scolaire mutualisé ouvert aux élèves des écoles publiques et privée à compter du 1er septembre 2023. De ce fait, le service de restauration scolaire assurera le service de 200 repas par jour soit une hausse de 50 repas. L'augmentation du nombre d'élèves nécessite la création d'une seconde cuisine à l'étage et la rénovation de la cuisine existante.

Cette opération se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : audit énergétique, aménagement de la cuisine de l'étage et isolation du plafond et murs périphériques, remplacement des menuiseries – été 2023
- Phase 2 : rénovation de la cuisine existante – été 2024.

Ces travaux visent trois objectifs principaux : l'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles, la prévention des agents et le renforcement de la performance énergétique. Ils auront des effets bénéfiques sur la sécurité, la santé et le bien-être des élèves et des agents. Ils concourront également à l'objectif de 40% de réduction des émissions de CO2 des bâtiments tertiaires en 2030.

Le montant financier global de ces travaux est évalué à 79 245 € HT.

Il convient donc d'approuver le principe du dépôt d'un dossier de demande de financement auprès :

- de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour une subvention à hauteur de 40% du montant total des dépenses prévisionnelles soit 31 698 € d'aide financière attendue ;
- du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif d'aides « Atout ruralité 07 » pour une subvention à hauteur de 40% du montant total des dépenses prévisionnelles soit 31 698 € d'aide financière attendue.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance et la nécessité des travaux à entreprendre ;

Considérant que ces travaux sont une des priorités de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR ;

Considérant que ces travaux sont pris en compte dans le dispositif d'aides « Atout ruralité 07 » du Conseil Départemental de l'Ardèche ;

Considérant l'intérêt de solliciter les aides financières :

- de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR, pour un montant total de 31 698 € ;
- du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout ruralité 07 », pour un montant de 31 698 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le projet de rénovation énergétique et d'agrandissement de la cantine suite à la mutualisation du service de restauration scolaire des écoles publiques et privée d'un montant total des dépenses prévisionnelles de 79 245 € HT.

APPROUVE le dossier de demande de financement pour les travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la cantine suite à la mutualisation du service de restauration scolaire des écoles publiques et privée, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

SOLLICITE le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention d'un maximum de 40 % du montant total des dépenses soit 31 698 € d'aide financière attendue,

SOLLICITE le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention d'un maximum de 40 % du montant total des dépenses, soit 31 698 € d'aide financière attendue,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2023 cette dépense.

Adopté à l'unanimité (23 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Valentin GINEYS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Le Maire,
François ARSAC



La secrétaire de séance,
Isabelle PIZETTE

